

La société de secours mutuels des Tramways Bordelais, 1907

Bannière de la Société de Secours des Tramways de Bordeaux 1907 ©
Musée national de l'Assurance maladie.



Bannière en velours rouge, mains serrées soulignées de branches de laurier et feuilles de chêne, broderies fil d'or ; tour : galon doré ; au bas : franges dorées.

Cette société de secours mutuels a été constituée au cours d'une assemblée générale tenue le 24 novembre 1906 à 23h30 sous la présidence de Bonnaud, président du syndicat. Elle assurait :

- les soins médicaux et les médicaments
- l'attribution d'une indemnité quotidienne pendant 6 mois (3 jours non indemnisés). Cette indemnité n'était pas versée en cas d'hospitalisation. Au-delà de 6 mois, le sociétaire devenait « incurable ». des sanctions étaient appliquées en cas d'absence du domicile pendant les périodes de maladie.

Cette bannière, complète le médaillier du musée témoignant de l'histoire des sociétés de secours mutuels.



Médaillier – Sociétés de secours mutuels © Musée national de l'Assurance maladie.